

Procès verbal de la séance du conseil municipal de la ville de Tréguier en date
du 25 novembre 2015

L'an deux mille quinze, le vingt cinq novembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de TREGUIER en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Guirec ARHANT, Maire de TREGUIER.

Etaient présents :

Guirec ARHANT, Maire,

Marie-Pierre BODIN, Jean LE MERDY, Marie-France GAULTIER, Franck SIMON adjoints ;

Frédéric ADAM, Louis AUGES, Nadine CABEC, François CHATELET, Monique DECARSIN, Loïc DE COETLOGON, Patrick FOURNIS, Marie GUYADER, Jean-Yves KERHARO, Laurence KERIVEN, Richard LANDORMY, Anne LE DANTEC, Chantal LE GOASTER, Pierre MACE, Marie Françoise PICART, Pascal RENAULT, Madly VOISIN conseillers.

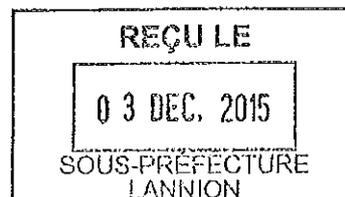
Absente excusée

Johanna PERROT qui a donné procuration à Marie-Pierre BODIN

Date d'envoi des convocations : 13 novembre 2015.

Secrétaire de séance : Marie Françoise PICART

Assistait également à la séance : Erwan HERVE, Secrétaire Général.



70/2015 Avis sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Monsieur le Maire rappelle que la question a fait l'objet de débats lors du dernier conseil municipal. Il expose au conseil municipal le schéma préfectoral qui est soumis à l'avis du conseil municipal.

Le schéma proposé par le Monsieur le Préfet intègre la CCHT et la presqu'île de Lézardrieux dans la communauté d'agglomération de Lannion Trégor Communauté pour constituer un ensemble de 100 000 habitants environ. Il rappelle qu'il a toujours été contre cette proposition. Il souhaite une communauté de proximité pour construire des projets cohérents ou à défaut un grand pays Guingamp Paimpol Lannion pour préparer la disparition des départements. Le choix intermédiaire présenté par la préfecture ne présente aucun de ces avantages.

De plus, le schéma prévoit la disparition du sivoim du Pays de Tréguier qui gère la salle omnisport et envisage de la transférer à une intercommunalité. Or, cet outil nous est cher et le passage à une intercommunalité nous en fait perdre la maîtrise. Il souhaite plutôt que la salle revienne dans la

compétence d'une des communes qui conventionnera avec la seconde. Monsieur le Maire ajoute qu'une fusion des communes de Tréguier et de Minihy-Tréguier résoudrait la question.

Patrick FOURNIS est parfaitement en phase avec la position du Maire. Il ajoute que Plouguiel pourrait être tenté par cette fusion. Il appelle à une commune nouvelle élargie comprenant Trédarzec, Plouguiel, Minihy-Tréguier et Tréguier afin de peser dans le nouveau paysage intercommunal.

Monsieur le Maire partage ce souhait, en mesure la difficulté et affirme que sa porte est ouverte pour entamer des discussions.

François CHATELET expose sa vision de l'organisation territoriale. Après avoir rappelé les fondements constitutionnels et législatifs de cette organisation, il met en avant l'influence grandissante du nouvel acteur qu'est la métropole rennaise et à moindre niveau l'agglomération brestoïse. Il dénonce le fait que les EPCI dont les représentants n'ont pas été élus au suffrage universel direct concentrent de plus en plus de compétences. Si les avis divergent au sein de son groupe sur le schéma proposé, la méthode s'apparentant à un passage en force est inacceptable, il s'abstiendra. En effet, c'est le préfet qui choisit le périmètre du vote. Or, les communes composant LTC représentent déjà plus de la moitié des communes de ce périmètre. De plus, l'interlocuteur du préfet est la CDCI. Cette instance composée de membres le plus souvent cooptés est à son sens peu démocratique et éloignée des électeurs. Enfin, il n'y a pas de retour en arrière possible. Les EPCI constitués ne pourront être redivisés, ils ne peuvent que grossir.

Monsieur le Maire ajoute que le territoire du Haut Trégor n'est pas représenté au sein de la CDCI.

Louis AUGES aurait souhaité également une communauté à taille humaine. Cependant, il ne désire pas qu'un vote négatif soit interprété comme un vote contre LTC. Il ne peut être pour du fait de la méthode utilisée, il s'abstiendra en exprimant le souhait que la presqu'île de Lézardrieux nous rejoigne.

Monsieur le Maire expose que nos relations avec LTC sont bonnes, ce vote n'est pas un plaidoyer anti LTC. Il rejoint Louis AUGES sur la nécessité de parler d'une seule voix avec la presqu'île.

Marie-France GAULTIER partage le sentiment de François CHATELET d'un passage à la hussarde alors que nous venons déjà de connaître une fusion de communauté de communes.

Jean-Yves KERHARO explique qu'il ne voit pas la vision proposée par l'Etat pour la création de ces grands ensembles qui se traduiront par un déficit démocratique.

Le Conseil, après en avoir délibéré, par 19 voix contre et 4 abstentions (François CHATELET, Loïc DE COETLOGON, Louis AUGES, Monique DECARSIN) refuse le schéma départemental de coopération intercommunal présenté.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Guirec

